

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020_038

Rapporteur : Bertrand KLING

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

L'an deux mille vingt, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	20	24	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA
Date de convocation			Excusé-es :
26 juin 2020			
Date d'affichage			Pascal PELINSKI (procuration à Irène GIRARD) - Philippe BERTRAND-DRIRA (procuration à Jean-Pierre ROUILLON) - Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Sophie DURIEUX - Yves COLOMBAIN - Agnès JOHN (procuration à Jean-Marie HIRTZ) - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
9 juillet 2020			
Transmis en préfecture le			
9 juillet 2020			
Rubrique : 9.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Paul LEMAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal, chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le procès-verbal du conseil municipal d'installation du 18 juin.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente Michel Dinet, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 18 juin 2020, à 19h.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN (à partir délib.2) - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER

Conseillers absents - excusés : Yves COLOMBAIN (délib.1) - Pierre BIYELA

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Sophie DURIEUX à Bertrand KLING
Agnès JOHN à Jean-Marie HIRTZ
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Votants : 27

Date de convocation : 12 juin 2020

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Jean-Marie HIRTZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Constitution d'un groupement de commandes dans le cadre des marchés d'assurances
- 3- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 4- Désignation du délégué-e élu-e au CNAS
- 5- Désignation des représentant-es et délégué-es dans différentes instances
- 6- Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- 7- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2020

Rapporteur : Bertrand KLING

Le maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à faire sur le procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2020.

Corinne MARCHAL TARNUS demande la parole.

« Mesdames, messieurs,

La formulation de ce procès-verbal du conseil du 4 juin 2020 appelle plusieurs remarques :

La longue diatribe de madame Girard était hors de propos puisque l'approbation du procès-verbal a pour objet de garantir la réalité des faits et propos relatés. Ce discours n'ayant aucun rapport avec la délibération en soi n'avait ni fondement ni place lors de cette délibération, puisqu'il s'agissait d'une réponse exutoire en tribune libre à mon explication de non-participation aux votes de la mise en place du conseil municipal. Elle n'a donc rien à faire dans cette approbation de procès-verbal mais visiblement vous n'aviez pas trouvé où la placer..

Au procès-verbal même, il manque un fait significatif qui n'est pas relaté : il est impératif d'ajouter à ce procès-verbal « Mme Marchal-Tarnus n'a pas été autorisée à répondre », c'est court, factuel et ce n'est que la triste vérité.

La mise en forme peut induire les citoyens en erreur : juste après le texte de la longue diatribe est indiqué : « voté à l'unanimité » ce qui laisse à croire que mon groupe et moi-même approuvons le contenu de cette tribune ... ce qui est loin d'être le cas.

Il convient donc de séparer les événements, mettre la tribune libre de madame Girard en préambule en précisant de quoi il s'agit, indiquer la non autorisation de réponse, puis la mise au vote du procès-verbal et préciser que le procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2020 tel que présenté a été adopté à l'unanimité. Faute de quoi nous voterions contre ce procès-verbal tronqué et déformé. »

Le maire répond que la mention « Corinne MARCHAL TARNUS n'a pas été autorisée à répondre » sera insérée au procès-verbal mais que le reste du document ne sera pas changé.

Adopté à la majorité

3 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Yves SAUSEY,
Camille WINTER

Yves COLOMBAIN arrive à 19h08.

2- Constitution d'un groupement de commande dans le cadre des marchés d'assurances

Rapporteur : Gilles MAYER

Le rapporteur indique que la ville de Malzéville s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche de mutualisation avec différentes communes de la métropole. Ces mutualisations concernent la passation de certains marchés publics, notamment celui qui concerne des contrats d'assurances. Ils prennent la forme de groupements de commandes en application du Code de la commande publique.

Ce type de groupements vise à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés.

Gilles MAYER précise que le groupement assurances sera constitué des collectivités suivantes :

- Essey-lès-Nancy,
- Fléville-devant-Nancy,
- Laxou,
- Ludres,
- Malzéville,
- Pulnoy,
- Saint Max,
- de leurs CCAS,
- de la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy,
- du syndicat intercommunal Frimousse,
- et du SIVU Saint Michel Jericho,

et comprendra les lots suivants pour une durée de 4 ans maximum (1 an renouvelable 3 fois) :

- lot n° 1 : Assurance de la responsabilité civile ;
- lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents ;
- lot n° 3 : Assurance de la protection juridique ;
- lot n° 4 : Assurance de la flotte automobile ;
- lot n° 5 : Assurance des dommages aux biens ;
- lot n° 6 : Assurance multirisque pour les expositions.

Il précise que pour Malzéville les cotisations d'assurances, tous lots confondus, représentent un montant annuel de l'ordre de 21 000 €.

Adopté à l'unanimité

3- Election des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Bertrand KLING

Le conseil valide à l'unanimité l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à main levée.

Sont élu-es membres titulaires à la CAO :

- Pascal PELINSKI
- Gilles MAYER
- Alexandra VIEAU
- Daniel THOMASSIN
- Corinne MARCHAL TARNUS

Sont élu-es membres suppléants à la CAO :

- Irène GIRARD
- Jean-Marie HIRTZ
- Aude SIMERMANN
- Anne MARTINS
- Camille WINTER

4- Désignation du délégué-e élu-e au CNAS

Rapporteur : Gilles MAYER

Gilles MAYER explique que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et que cette association, loi 1901 à but non lucratif, est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Il propose, compte tenu de sa délégation, la candidature de Jean-François HUGUENIN VIRCHAUX au poste de délégué de la commune au sein du CNAS.

Adopté à l'unanimité

5- Désignations des représentant-es et délégué-es dans différentes instances

Rapporteur : Bertrand KLING

Le maire présente les candidats pour représenter la commune au sein de différentes instances :

Instances	Représentant-es ou délégué-es
SOLOREM Assemblée générale et assemblée spéciale	Philippe BERTRAND-DRIRA
Société Publique Locale Grand Nancy Habitat SPL GNH	Titulaire : Pascal PELINSKI Suppléant : Jean-Marie HIRTZ Technicien : Sandy POREN
Agence Locale de l'Energie et du Climat ALEC Nancy Grands territoires	Titulaire : Daniel THOMASSIN Suppléant : Elisabeth LETONDOR
Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine SCALEN	Titulaire : Pascal PELINSKI Suppléant : Paul LEMAIRE
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi PLIE du Grand Nancy	Délégué : Marie-Claire TCHAMKAM
Mission Locale de Nancy Maison de l'Emploi	Titulaire : Malika TRANCHINA Suppléant : Claire FLORENTIN-POIZOT
Commission d'arrondissement pour la sécurité Sous-commissions et commissions de sécurité des ERP	Adjoint délégué : Philippe BERTRAND-DRIRA Conseiller municipal : Daniel THOMASSIN
Correspondant défense	Délégué : Pascal PELINSKI
Société Publique Locale Gestion Locale IN PACT GL	Représentant : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX
Collège Paul Verlaine	Titulaire : Gaëlle RIBY-CUNISSE Suppléant : Jean-Marc RENARD

Instances	Représentant-es ou délégué-es
Lycée agricole Mathieu de Dombasle Conseil d'administration, conseil intérieur et conseil d'exploitation	Titulaire : Jean-Marie HIRTZ Suppléant : Aude SIMERMANN
Association du Comité de Jumelage de Malzéville-Waldstetten Conseil d'administration	Délégués : Jean-Pierre ROUILLON Paul LEMAIRE
Aéroclub de l'Est Conseil d'administration	Titulaire : Yves COLOMBAIN
LORTIE Conseil d'administration	Déléguée : Aude SIMERMANN
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Eglise Saint-Martin Conseil d'administration	Délégués : Jean-Pierre ROUILLON Philippe BERTRAND-DRIRA

Adopté à l'unanimité

6- Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le conseil municipal du 4 juin 2020.

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
07/05/2020	OS	Sarl P2E	Prestation de désherbage thermique au cimetière	De mai à octobre	9 078.72	2020
14/05/2020	MAPA	RIVA	Mise en œuvre des mesures conservatoires - Travaux de consolidation et d'étanchéité au Gymnase Jo Schlessler	Notification du marché le 25/05/2020	185 577.00	12 semaines
08/06/2020	OS	MENUISERIE KELLER	Travaux aménagement d'une crèche dans l'ancien logement de la Douëra : mise en conformité bloc porte coupe-feu	Du 8/6 au 17/8/20	5 094.11	
08/06/2020	OS	MENUISERIE KELLER	École Paul Bert : Remplacement de la porte extérieure (entrée rue de la République)	Du 8/6 au 17/8/20	12 134.53	
09/06/2020	OS	SCHINDLER	Contrat de maintenance ascenseur restau Gény- salle Dinet – Douera + monte-plat	Année 2020	3 174.00	3 ans

7- Questions diverses

Jean-Pierre ROUILLON demande la parole. Il souligne que la commémoration de l'appel du 18 juin organisée par la mairie à 18h, en présence notamment du sénateur Olivier JACQUIN, a été particulièrement émouvante.

Il s'est interrogé au cours de cette commémoration sur la façon dont nos petits enfants dans 80 ans nous jugeraient. Nous verraient-ils comme des « collaborateurs » ou comme des « résistants ». Pour lui, les citoyens se souviendront longtemps de la pandémie de COVID 19 et de tous les mouvements de solidarité des Malzévillois pendant cette période. Il prend l'exemple de la première distribution des masques gratuits qui a mobilisé 100 bénévoles alors même que les masques étaient une denrée rare. Jean-Pierre ROUILLON souligne que la pandémie n'a pas disparu et qu'il faut continuer à respecter les gestes barrière. La 2ème attribution de masques qui va démarrer tombe à point nommé pour lui car elle sera l'occasion de rappeler aux habitants qu'il ne faut pas relâcher la vigilance. Il tient également à souligner que malheureusement la pandémie s'accompagne aussi de gestes indécents et il pense notamment aux masques jetés sur la voie publique.

Le maire rappelle que l'amende, à ce sujet, est de 135 € mais qu'il est particulièrement difficile de prendre les gens en flagrant délit. Bertrand KLING souhaite associer ses remerciements à ceux de Jean-Pierre ROUILLON en direction de l'ensemble des bénévoles qui se mobilisent.

Le maire remercie les conseillers municipaux et clôt la séance à 19 heures 28.

Le maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Jean-Marie HIRTZ

Conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, les délibérations sont inscrites par ordre de date. **Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.**

Bertrand KLING	Irène GIRARD	Jean-Marie HIRTZ
Malika TRANCHINA	Pascal PELINSKI	Gaëlle RIBY-CUNISSE
Gilles MAYER	Alexandra VIEAU	Philippe BERTRAND-DRIRA
Stéphanie GRUET	Jean-Pierre ROUILLON	Jessica NATALINO Procuration à Stéphanie GRUET
J-François HUGUENIN-VIRCHAUX	Sophie DURIEUX Procuration à Bertrand KLING	Daniel THOMASSIN
Aude SIMERMANN	Yves COLOMBAIN Excusé délib.1	Elisabeth LETONDOR
Gilles SPIGOLON	Anne MARTINS	Jean-Marc RENARD
Claire FLORENTIN-POIZOT	Paul LEMAIRE	Marie-Claire TCHAMKAM
Pierre BIYELA Excusé	Agnès JOHN Procuration à Jean-Marie HIRTZ	Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY Procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS	Camille WINTER	